Calcul du dommage et du recours avec LEONARDO 2012



Recours AVS

1. Données de base

Max Brunner, né le 3.8.1980, décède le 15.12.2010 lors d'un accident d'avion. Il laisse derrière lui son épouse Susanne (née le 15.3.1981) et ses deux enfants Michael (né le 7.2.2008) et Lisa (née le 18.10.2009). La date de capitalisation est le 30.11.2012.

Données 🔺	Bonnéos de boss				
🖻 🦺 Données de base	Donnees de base				
Lésé(e)					
Assureur	Référence 0002/13/0	0	Numéro AV/S 756.0	026.3323.54	Notes No
Personne(s) responsable(s)					
🛱 🥼 Dommage	Personne décédée				
 Soutien en espèce 			_		
 Soutien en nature 	Nom I	Brunner	Prénom	Max	
Autre dommage	Date de naissance	03.08.1980	Date du décès	15,12,2010	Date de capitalisation 30.11.2012
 Tort moral 		1	2410 44 60006		
 Frais d'avocat 	Sexe	Masculin 👻	Date d'accident	15.12.2010	
Prestations d'assurance	Adresse	Schwanengasse 12	Etat civi	Marié(e) 🔻	
AVS		3011 Bern			
• LAA			Téléphone / Fax		
Prévoyance professionnelle	Deserves exclusion				
LAAC	Personnes soutenues				
Assurance-maladie	No	om	Date de naissano	e Sexe	
Assurance militaire	Conjoint(e)/concubin(e) B	runner Sueanne	15 03 1981	Fáminin	
Autres/Salaire	conjoint(e)/concubin(e)	runner Susanne	10.00.1001		
🖻 🦺 Responsabilité	_				
Responsabilité civile	Enfants B	runner Michael	07.02.2008	Masculin 👻	Autres enfants
Assurance responsabilité civile		runner Line	16 10 2000	Eáminin -	
Paiements d'acomptes		i ullilei Lisa	10.10.2005		
🖃 🥼 Capitalisation/Intérêts					
Capitalisation	Autres personnes			Masculin 👻	Autres personnes
Intérêts					
📕 Résultats	Représentant				
🖃 🚽 Dommage total	New				
Aperçu	Nom				
 Personnes soutenues 	Autres données				
Postes de dommage					
Soutien en espèce					

2. Soutien en espèce

2.1. Périodes

Max Brunner soutenait sa famille par le revenu de son activité lucrative. Il ne percevait pas de rente. Il faut distinguer trois périodes : au cours de la première, il s'agit de subvenir aux besoins des trois membres de la famille. Cette première période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Michael (7.2.2028). Au cours de la deuxième période, il reste l'épouse et la fille à soutenir. Cette deuxième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et prend fin au décès de la veuve.

Soutien en espèce															Natas	
Provenant du gain Provenant de	rentes Montant co	ncret												iserer grapnique	Notes	
Sans dommane de rentes	nerte de rentes															
Périndes Bayany Borta da any	tion Cranbigua															
Revenu Perce de sou	Dete de seises est															
Personne	Date de naissance	max. jusqu'a														
Forfant Brunner Michael	15.03.1961	DECES	• -													
Enfant Brunner Lisa	16 10 2009	20	• •													
- -																=
	Période I												I	Période III		
Entant Brunner Michae	9															
Enfant Brunner Lis	a															
												_				
Partenaire Brunner Susanne	e													Dèce	S	
	2011 2012 2013	2014 2015	2016 20	17 2018	2019	2020 20	21 2022	2023	2024	2025 2	026 20	27 202	8 2029	2030 2031 203	2 2033	2034

2.2. Revenu

Au moment de son décès le 15.12.2010, le défunt gagnait 90 000 CHF brut. Supposons que son salaire progresse de 1 % par an en termes réels jusqu'à l'âge de 50 ans. Nous dynamisons ainsi le dommage de 1 %. Ainsi, le soutien de famille aurait gagné 112 002 CHF brut à l'âge de 50 ans.

	utier	n en e	spe	èce					
	venant d	tu gain i p	hover	ant de rentes M	ontant co	oncret			
	Sans (lonnage	de rer	tes O perte	le rentes				
•	iniodes	Revenu	Perte	de soutien Grap	hique				
		de		à .		Beve	owlen	1	
0	JO		•	DCAP	1.	Z	90'000	2	
0	DCAP			50		4	91'80	•	
9	50		•	CAPGAN	•	4	112'003	2	
	1 :	2 🙀							
	Ivenant d Sans d	lu gain [g Sommage Revenu]	troven de rer Perte	ant de rentes M tes O perte de soutien Grap	ontant ci le rentes hique	ancret	/		
		de		à		Beve	nulan		
8	JD			DCAP	•	2 -	90'000	2	
Ð	DCAP		-	50	-	4	91'80	•	
8	50			CAP GAN	-	4	112'003	2	
		foatie Der Re Re	on du Inées Ivenu 9 Ivenu 9 Ivenu 9 Ivenu	revenu pour la pé de référence de l au début de la pé croco à la fin de la péric rroco rroco rendre le montant	riode: du lévolution riode de à la fin c	15.12.2010 1	jusqu'au 2	8 11 2012 Evolution du revenu du début à la fin a) Modification par le facteur 1 020 b) Moyenne de la modification annuelle et 1 00	n %
		Chi	iox de	Tévolution	nstante	du revenu ar	nnuel		
		00	icon icon icon icon icon icon icon	Pévolution Modification co entre le reven Evolution décr entre le reven entre le reven	instante i du débu sissante i du débu	du revenu ar du revenu ar it et de la fin des revenus it et de la fin	nnuel annuels		
		Che Che Che Che Che Che Che Che Che Che	ibx de	Tévolution Modification or entre le reven Evolution dèci entre le reven e modification de p tenir la modification	instante v du débu sissante u du débu sériode in exprim	du revenu ar du revenu ar ut et de la fin des revenus ut et de la fin ièe en pouro	entage		

2.3. Perte de soutien

A l'onglet « Perte de soutien », les quotes-parts de soutien correspondantes peuvent être définies. Cliquez sur « Quote % » pour faire apparaître la fenêtre permettant de déterminer les quotes-parts de soutien. Il est possible de choisir la quote-part de soutien sans enfants. L'exemple suivant effectue le calcul avec la variante C, soit 60 % (cf. SCHAETZLE/WEBER, Kapitalisieren, 5^e édition, Zurich, n° 4.125 ss). Les valeurs correspondantes peuvent ensuite être reprises dans le tableau, et les quotes-parts de soutien des enfants sont adaptées automatiquement.

So	outien en espe	èce								
Pro	venant du gain Prover	ant de rentes Montant d	concret							
Pé	Sans dommage de rer riodes Revenu Perte	ntes 💿 perte de rente de soutien Graphique	:5			/				
0) Parts en % 🔘 Mont	ants absolus								
	de	à	Revenu/an	<u>Quote</u>	%	Perte/an	% Brunn Susann	er % Brunne e Michael	r % Brunr	ner Lisa
÷	JD	DCAP	90'000	7	0.00	63'0	00 4	2.00 14	.00	14.00
÷	DCAP	FS Brunner Michael	93'636	7	0.00	65'5	45 4	2.00 14	.00	14.00
÷	FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	109'962	6	5.00	71'4	75 4	9.00		16.00
÷	FS Brunner Lisa	50	110'982	6	0.00	66'5	89 6	0.00		
÷	50	CAP GAIN	112'002	6	0.00	67'2	01 6	0.00		
		p Détermination de	es quotes-parts de	e soutie	n					x
		Choisissez la quote-p	art de soutien sans	enfants	: Va	riante 60%	6 🗸			
		de	jusqu'à	۵	luote-p	oart %	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Bru Lis	unner a
		JD	DCAP			70	4	2 1	4	14
		DCAP	FS Brunner Michae	el		70	4	2 1	4	14
		FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa			65	4	9		16
		FS Brunner Lisa	50			60	6	0		
		50	CAP GAIN			60	6	0		
							Re	prendre les valeur	s Anr	nuler

2.4. Méthode des frais fixes

Le système LEONARDO permet également d'effectuer le calcul selon la méthode des frais fixes afin d'obtenir une estimation plus précise de l'ensemble de la quote-part de soutien, c'est-à-dire de la perte de soutien. Cliquez sur le bouton bleu situé à gauche du champ de saisie « Quote % » pour faire apparaître le calculateur d'aide.

S	outien	en espè	ce								
Pr	ovenant du	gain Proven	ant de rentes Montant c	oncret							
	Sans dor	mmage de ren	tes 💿 perte de rente	8							
P	ériodes Re	venu Perte d	de soutien Graphique								
(Parts en 9	% 🔘 Monta	ants absolus			1					
		de	à	Revenu/an	Quot	<u>e %</u>	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa	
Œ	JD		DCAP	90'000		70.00	63'000	42.00	14.00	14.00	
E.	DCAP		FS Brunner Michael	93'636		70.00	65'545	42.00	14.00	14.00	
Ŀ	FS Brunne	er Michael	FS Brunner Lisa	109'962		65.00	71'475	49.00		16.00	
Ŀ	FS Brunne	er Lisa	50	110'982		60.00	66'589	60.00			
E	50		CAP GAIN	112'002		60.00	67'201	60.00			
		Méthod Méthod Reven Reven J. Frai Part vi Part vi Parts Parten + Frais J. revi Quote Quote Perte o	r d'aide pour détermine e des frais fixes Déterr frais f e de frais fixes u du soutien m. u personne soutenue u total s fixes ariable du revenu de soutien: laire s fixes enu personne soutenue -part partenaire -part Enfant Brunner Mich -part Enfant Brunner Lisa de soutien/Quote-part tota	er la perte de sou niner la perte de so ixes et variables. 40.00 lael	utien) % %	n tenar	nt compte des 90'000 15'000 50'000 55'000 22'000 50'000 4 62'000 62'000 Repr	47.62 68.89 68.89 68.89 endre An	% % % % %		

2.5. Graphique

Le graphique permet de vérifier l'évolution du dommage lié à la perte de soutien :



3. Soutien en nature

3.1. Périodes

Comme dans le cas du soutien en espèce, il faut distinguer trois périodes : au cours de la première, il s'agit de subvenir aux besoins des trois membres de la famille. Cette première période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Michael (7.2.2028). Au cours de la deuxième période, il reste l'épouse et la fille à soutenir. Cette deuxième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès de la veuve.

Soutien en nature																				
															ins	sérer gr	aphiqu	•	Notes	N
Périodes Evaluation Perte de s	outien Graphiqu	e																		
Personne	Date de naissano	ce max. jusqu	'à																	
Partenaire Brunner Susanne	15.03.1981	DÉCÈS	•																	
Enfant Brunner Michael	07.02.2008	20	•																	
Enfant Brunner Lisa	16.10.2009	20	•																	
	Période I													Ш		Périod	le III			
Enfant Brunner Michae																				
Enfant Brunner Lisa																				
Partenaire Brunner Susanne	•																	Décès		
	2011 2012 20	13 2014 2015	2016	3 2017	2018 :	2019 2	2020 202	1 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034

3.2. Evaluation

Si le défunt s'occupait de la tenue du ménage ou contribuait de manière déterminante au ménage, son décès entraîne une perte de soutien en nature. Soit le calcul repose sur le travail réellement pris en charge par le défunt, soit il est effectué abstraitement avec l'aide des tableaux ESPA de l'OFS. Dans le cas présent, on utilise le tableau T2.4.2 « Pères vivant en couple élevant 2 enfants ». A la date de son décès, le défunt contribuait à la tenue du ménage à raison de 22,1 heures par semaine.

Sou	ıtien en ı	nat	ure								
Pério	des Evaluation	n Pe	erte de so	utien Grap	ohiqu	e					
Dép	enses concrète	s									
	Désigna	ation		Monta	ant		Date du p	aiem	ent	de	à
	Supprimer ligne										
Eval	uation abstraite	201	0 0	FS-ESPA 2	2007		OFS-ES	SPA :	2004		
	de			à			semaine		Taux Fr./h)	Dommage/ semaine	Dommage/ période
Đ	JD	•	DCAP		-		22.10		28.00	619	63'954
+	DCAP	•	31.12.20	17	-		22.10		28.56	631	
÷	01.01.2018	-	06.02.20	28	-		22.50		30.02	675	
÷	07.02.2028	•	15.10.20	29	-		22.40		33.16	743	
÷	16.10.2029	-	02.08.20	45	-		12.40		33.83	419	
÷	03.08.2045	•	02.08.20	60	•		16.20		39.66	643	
÷	03.08.2060	-	CAP NAT	г	-		14.50		39.66	575	

En cliquant sur « h/semaine », vous obtenez un programme d'aide :

									- 1	h/sen	naine	e			×	-1		
S	upprimer ligne				1				-	Séle Péri	crion iodes	inez les périod s passées	les souhaitées et insére	ez la valeur			\vdash	
valu	uation abstraite				╀				-			de	jusqu'à	h/semaine	Taux d'évolution			
	OFS-ESPA	201	OFS-ESPA 200	07		OFS-E	SPA	2004		JD	_		DCAP	22.10	0.00		année	52
	de		à		<u>h/s</u>	<u>semaine</u>		<u>Taux</u> (Fr./h)	Domma semai	Hei	ures		Saisir	Taux	% Saisir			
÷	JD	•	DCAP	•		22.10		28.00		Péri	iodes	s futures						
±	DCAP	•	31.12.2017	•		22.10		28.56	_			de	jusqu'à	h/semaine	Taux			
±	01.01.2018	•	06.02.2028	•		22.50		30.02	-	DC	AP		31 12 2017	22 10	0.00			
±	16 10 2029	-	15.10.2029	• •	H	12 40	╞	33.83	- 1	01.0	01.20	018	06.02.2028	22.50	0.00		-	
	03.08.2045	•	02.08.2060	• •		16.20		39.66	- 1	07.	02.20	028	15.10.2029	22.40	0.00		-	
÷	03.08.2060	•	CAP NAT •	•		14.50	Ē	39.66		16.	10.20	029	02.08.2045	12.40	0.00			
								<i>.</i>		03.	08.20	045	02.08.2060	16.20	0.00			
									_	03.	08.20	060	CAP NAT	14.50	0.00			
										Не	ures		Saisir	Taux	% Saisir			
														Reprendre les va	aleurs Annuler			

Vous pouvez également déterminer le salaire horaire. Le tarif horaire peut aussi être dynamisé avec l'aide du modulateur, par ex. avec une variation forfaitaire de 1 % par an.

Ev	aluation abs	raite						1	Modulateur		×
	OFS-I	SPA 2	2010	OFS-ESPA 2	007	OFS-ESP	A 2004		Modulation pour la période: du 15.12.2010 jusqu'au 29.11.2	2012	
	0	e		à		<u>h/semaloe</u>	<u>Taux</u> (Fr./h)	D	Données de référence de l'évolution	- Deletion initiale fin	de la périodo
	JD		•	DCAP	•	22.10	28.00		Valeur au début de la période	Relation initiale - Ini	de la periode
	DCAP		•	31.12.2017	•	22.10	28.56		28.00	a) Modification pa	le facteur
	01.01.20	18	•	06.02.2028	•	22.50	30.02		Valeur à la fin de la période	1.020	
	07.02.20	28	•	15.10.2029	•	22.40	33.16		28.56	b) Movenne de la	modification annuelle en %
	16.10.20	29	•	02.08.2045	•	12.40	33.83		Reprendre le montant à la fin de la période	1.00	
	03.08.20	45	•	02.08.2060	•	16.20	39.66		comme montant au début de la période prochaine		
	03.08.20	50	•	CAPNAT	•	14.50	39.66	-			
								L	Choix de l'évolution		
								l	Modification uniforme de la valeur annuelle entre la valeur initiale et la valeur terme.		
								L	Modification décroissante de la valeur annuel	lleentre la valeur initial	e et la valeur terme.
								L	En cas de modification de période		
								L	maintenir la modification exprimée en pourcentage		
								н			
								L	T		Reprendre Annuler
								-			

3.3. Perte de soutien

En cliquant sur « **Quote** % », vous pouvez sélectionner la quote-part de soutien. Vous pouvez déterminer la quote-part de soutien sans enfants. Dans cet exemple, on a choisi une quote-part de 40 %. Le programme d'aide calcule alors automatiquement les taux de soutien pour les deux enfants.

Tool Cranado	Perte de soutien	Graphique								
rte de soutien/ar	1					/				
Parts en %	O Montants absolus									
de	à	Mo	ntant/An	Que	20.55	Perte/an	% Bru Susar	nner	% Brunner Michael	% Brunner Lis
JD	DCAP		32'178		60.00	19'307		40.00	10.00	10.0
DCAP	31.12.2017		32'824		60.00	19'695		40.00	10.00	10.0
01.01.2018	FS Brunner	Michael	35'123		60.00	21'074		40.00	10.00	10.0
FS Brunner M	chael FS Brunner I	Lisa	38'625		60.00	23'175		48.00		12.0
FS Brunner Li	sa 02.08.2045		21/812		60.00	13'087		60.00		
03.08.2045	02.08.2060		33'414		60.00	20'048		60.00		
03.08.2060	CAPNAT			-						
ſ	Détermination d	es quotes-part:	29'907 s de soutie	en	60.00	17944		60.00		<u> </u>
	Détermination d Choisissez la quote-p de JD DCAP 01.01.2018 FS Brunner Michael	es quotes-parts part de soutien si jusqu'à DCAP 31.12.2017 FS Brunner Mic FS Brunner Lis on de Parts	29'907 s de soutie ans enfant (chael a	en s : Ma	60.00 riante 40 part % 59 59 59 49	17944 1% • % Brunn Susanne	er 35 35 35 35 37	60.00 % Brunne Michael	r % Br Lie 12 12	unner 12 12 12 12 12
	Détermination d Choisissez la quote-p de JD DCAP 01.01.2018 FS Brunner Michael FS Brunner Michael S Brunner Lisa 03.08.2045	es quotes-parts part de soutien si jusqu'à DCAP 31.12.2017 FS Brunner Mik FS Brunner Lis 02.08.2045 02.08.2045	29'907 s de souti ans enfant (chael a	en s : Ma Quote-p	60.00 riante 40 part % 59 59 59 49 40 40	17944 % v % Brunn Susanne	er 35 35 35 37 40	60.00 % Brunner Michael	r % Br Li 12 12	unner ia 12 12 12 12 12

3.4. Calculateur d'aide

Comme dans le cas du soutien en espèce, vous pouvez déterminer avec davantage de précision les quotes-parts de soutien au moyen d'un calculateur d'aide. Cliquez sur le bouton bleu de la colonne « **Quote %** ».

So	utien e	n natur	re								
Péri	odes Evalu	ation Perte	de soutien	Graphique							
Per	te de soutier	n/an									
۲	Parts en %	🔘 Monta	ants absolus		1						
		le	i	à	Montant/An	Qu	ote %	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
Ŧ	JD		DCAP		32'178		60.00	19'307	40.00	10.00	10.00
Đ	DCAP		31.12.2017		32'824		60.00	19'695	40.00	10.00	10.00
Ð	01.01.2018		FS Brunner	Michael	35'123		60.00	21'074	40.00	10.00	10.00
Đ	FS Brunner	Michael	FS Brunner	Lisa	38'625		60.00	23'175	48.00		12.00
Ð	FS Brunner	r Lisa	02.08.2045		21'812		60.00	13'087	60.00		
±	03.08.2045		02.08.2060		33'414		60.00	20'048	60.00		
Ð	03.08.2060		CAP NAT		29'907		60.00	17'944	60.00		
	ſ	Calculateu	ır d'aide po	ur détermine	r la perte de	souti	en				
		Valeu	ir des presta	tions en nature	e			32'178			
		Parts	de soutier	n:			0/				
		/ Ré	duction de so	outien			~				
		Quote	-part parten	aire						%	
		Quote	-part Enfant	Brunner Micha	ael		%			%	
		Quote	-part Enfant	Brunner Lisa			%			%	
		Perte	de soutien/C	Quote-part total	le					%	
								Rep	rendre An	inuler	

3.5. Graphique

Le graphique permet de vérifier l'évolution du dommage lié à la perte de soutien au regard de la tenue du ménage (dommage domestique) :



4. Prestations d'assurance

4.1. Aide à la saisie pour les rentes de survivants

Ici, vous pouvez recourir à l'aide à la saisie. C'est un outil très efficace pour établir la liste des prestations de l'AVS. Les rentes sont calculées sur la base du revenu annuel moyen déterminant (RAMD). Ne pas confondre le RAMD avec le revenu de l'activité lucrative. Le RAMD comprend, d'une part, la moyenne du revenu de l'activité lucrative et, d'autre part, les moyennes des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. L'échelle de rentes et le RAMD peuvent s'obtenir via TeleZas3 ou sont précisés dans la décision de l'office AI. Dans cet exemple, le RAMD s'élève à 80 116 CHF pour 2013, et il s'agit de l'échelle de rente 44.

Rembou	irse	ment de frais			Prestation	en capital				
Ren	te (de veuve		Rente	d'orphelin	Brunner Michae	el 📄 🗌 Rente d	orphelin Brunner Lisa		
nsérer graphi	que	aide de	saisi	-						
ations Grap	phiq	ue								
de		à		Mois	Montant		Total			
1.2011	-	29.11.2012	-	23	1'856	Par mois	 42'688 			
P	•	29.02.2028	-	183	1'856	Par mois	• 256'621			
3.2028	-	31.10.2029	-	20	1'856	Par mois	- 19'985			
1.2029	•	AVS	-	185	1'856	Par mois	 127'524 			
	•	DÉCÈS	•		2'320	Par mois	- 96'083			
I aide de sai	• isie	rente AVS	•	0		Par mois	•]		-2	
I aide de sai ate de naissa Aperçu (e) total ()	• isie anci	e rente AVS e 03.08.1980	• D	0 ate du décès ulement ména;	15.12.201	Par mois	aptaisation 30.11.2	012	یے ۱ 🖬 ۱	
I aide de sai ate de naissa Aperçu	 isie ance se 	e 03.08.1980 sulement gain (à	• •	0 ate du décès ulement ména; Mois	15.12.201 90 Rente	Par mois Date de c de veuve	apitalisation 30.11.2 Rente d'orphelin Brunner Michael	012 Rente d'orphelin Brunner Lisa	Total	
I aide de sai ate de naissa Aperçu (e) total de 01.01.2011	• isie anco	e conte AVS e 03.08.1980 tulement gain (à 29.11.2012	D Set	0 ate du décès ulement ména; Mois 23	15.12.201	Par mois Date de c de veuve 11856.00	apitalisation 30.11.2 Rente d'orphelin Brunner Michael 928.00	012 Rente d'orphelin Brunner Lisa 928.00	Total	
I aide de sai ate de naissa Aperçu (e) total (de) 01.01.2011 DCAP	▼ isie anot sto	e rente AVS e 03.08.1980 tulement gain (à 29.11.2012 29.02.2028	D set	0 ate du décès ulement ména; Mois 23 183	15.12.201	Par mois 0 Date de c de veuve 11856.00 11856.00	Apitalisation 30.11.2 Rente d'orphelin Brunner Michael 928.00 928.00	012 Rente d'orphelin Brunner Lisa 928.00 928.00	Total 85'376.0	
I aide de sai ate de naissa Aperçu @ total de 01.01.2011 DCAP 01.03.2028	isie	e o3.08.1980 e o3.08.1980 eulement gain à 29.11.2012 29.02.2028 31.10.2029	• D	0 ate du décès ulement ména; Mois 23 183 20	15.12.2011	Par mois 0 Date de c de veuve 11856.00 11856.00	Aptaisation 30.11.2 Rente d'orphelin Brunner Michael 928.00 928.00	012 Rente d'orphelin Brunner Lisa 928.00 928.00 928.00	Total	
I aide de sai ate de naissa Aperçu (e) total (c) 101.2011 (CAP) 01.03.2028 01.11.2029	isie	e conte AVS e 03.08.1980 sulement gain 29.11.2012 29.02.2028 31.10.2029 14.03.2045	D Set	0 ate du décès ulement ména; Mois 23 183 20 185	15.12.2011 9° Rente 8 0 5	Par mois 0 Date de c de veuve 11856.00 11856.00 11856.00 11856.00	Aptaisation 30.11.2 Rente d'orphelin Brunner Michael 928.00 928.00	012 Rente d'orphelin Brunner Lisa 928.00 928.00 928.00	Total	

4.2. Saisie manuelle

L'AVS verse une rente de veuve et deux rentes d'orphelin. Ces trois rentes de survivants prennent effet le 1.1.2011. La veuve percevra une rente de 1856 CHF jusqu'à l'âge de 64 ans (retraite). Le fils, Michael, percevra la rente d'orphelin de 928 CHF jusqu'au 29.2.2018 (20^e anniversaire) et sa sœur, Lisa, jusqu'au 31.10.2029 (20^e anniversaire). Dans cet exemple, l'imputation est identique pour toutes les périodes par poste de dommage.

AVS								
Remboursement de frais Rente de veuve			Rente	Prestation en capital Rente d'orphelin Brunner Michael			nte d'orphelin Brunner Lisa	
insérer graphique aide de saisie								
Prestations Graphique								
de		à		Mois	Montant		Total	
01.01.2011	-	29.11.2012	•	23	1'856	Par mois 🛛 👻	42'688	
DCAP	•	29.02.2028	•	183	1'856	Par mois 🗸 🗸	256'621	
01.03.2028	•	31.10.2029	-	20	1'856	Par mois 👻	19'985	
01.11.2029	-	AVS	-	185	1'856	Par mois 👻 🔻	127'524	
AVS	•	DÉCÈS	-		2'320	Par mois 👻	96'083	
	-		-	0		Par mois 👻 🔻		
Supprimer ligne								
Fin de l'imputabilité : CAP DÉCÈS								
de même nature								
Imputation à Provenant du gain 🔹 🗍 Imputation identique pour toutes les périodes								

5. Responsabilité civile

En responsabilité civile, la part de responsabilité peut être déterminée. En outre, l'utilisateur peut choisir entre le droit préférentiel et la répartition proportionnelle, plus rare.

Responsabilité civile				
Part de responsabilité 100.0	0 % par poste de dommage			
Oroit préférentiel	Droit préférentiel du lésé envers l'assureur à l'indemnisation de l'ensemble de son dommage.			
Répartition proportionnelle	Répartition proportionnelle de la créance en responsabilité civile en foction de la part de responsabilité dans le dommage.			
Cause de responsabilité				

6. Capitalisation

Dans le menu déroulant «Capitalisation», vous pouvez déterminer le taux de capitalisation. En outre, vous pouvez également déterminer la date de capitalisation (comme pour les données de base). Pour le soutien en espèce (tiré d'une activité lucrative) et le soutien en nature (lié à la tenue du ménage), vous pouvez sélectionner les tables correspondantes (activité ou mortalité). Vous pouvez également déterminer la déduction pour probabilité de remariage.

Capitalisation
Taux de capitalisation Taux de l'escompte pour le calcul avec des facteurs 3.50 %
Date de capitalisation Date de capitalisation 30.11.2012 Déduction en % Déterminer
Soutien tiré d'une activité lucrative Provenant du gain: Activité ▼ Image: Provenant de rentes: Mortalité ▼ Image: Provenant de rentes: Image: Provenant de rentes:
Soutien tiré de la tenue du ménage Soutien en nature: Activité Tâge de
Personnes soutenues La durée de soutien concernant des personnes soutenues est définis dans les masques de saisie.
Déduction pour probabilité remariage Déduction en % 3.00 remariage de veufs/veuves

7. Intérêts

L'option de menu « Intérêts » vous permet d'indiquer si le calcul doit ou non tenir compte d'intérêts compensatoires ou d'intérêts de recours.

ntérêts	
Intérêts compensatoires	
☑ Tenir compte des intérêts du dommage dans le calcul	jusqu'á: DCAP ←
Intérêts de recours	
☑ Tenir compte des intérêts de recours dans le calcul	jusqu'á: DCAP 👻
Cours des intérêts	
Les intérêts jusqu'au jour de la capitalisation s'affichent pour ch intérêts dès la capitalisation sont calculés sur le montant total d des intérêts passés) et affichés sous Résultats / Dommage tota	haque poste du dommage sous Résultat / Intérêts. Les lû au jour de la capitalisation (sans prise en compte al / Aperçu.

8. Résultats

8.1. Prestations d'assurance et prise en compte

Au point «Prise en compte» du menu déroulant, vous constatez que des prestations AVS à hauteur de 679 684 CHF peuvent être imputées au titre de perte de soutien.

_						
Prise en compte						
[AVS LAA PP LAAC AMai AM Autres					
		Dommage passé	Dommage futur	Total		
	Provenant du gain	70'662	609'022	679'684		
	Provenant de rentes					
	Montant concret					
	Soutien en nature					
	Autre dommage					
	Tort moral					
	Total recours	70'662	609'022	679'684		
	J. Paiement d'acomptes					
	Solde du montant			679'684		
	Prestations d'assurance non prises en compte					

8.2. Intérêts de recours

Nous devons aussi établir le niveau des intérêts de recours :

Intérêts de recours		
AVS	Intérêts de recours	3'416
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	3'416
LAA	Intérêts de recours	2'671
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	2'671
BV	Intérêts de recours	
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	
LAAC	Intérêts de recours	
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	
AMal	Intérêts de recours	
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	
AM	Intérêts de recours	
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	
Autres	Intérêts de recours	
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	
Total intérêts	Intérêts de recours	6'087
	./. Intérêts d'acomptes	
	Intérêts dus	6'087

9. Calcul du recours

Nous pouvons donc facturer les prétentions récursoires suivantes :

Prestations AVS679 684 CHFIntérêts de recours3416 CHFTotal683 100 CHF

Octobre 2013 / Scz